

POLYTRANS

UNE ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE CONTRACTUELLE ET EXTRA CONTRACTUELLE (EXPLOITATION ET PROFESSIONNELLE) DES PROFESSIONNELS DU TRANSPORT

QUI EST CONCERNÉ PAR CE CONTRAT ?	<p>Sont concernés les entreprises ayant l'une des activités listées ci-dessous et disposant d'une licence et/ou d'une capacité de transporteur public de marchandises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transporteur public de marchandises (Code NAF : 49.41A/ 49.41.B / 53.20 Z) • Commissionnaire de transport (Code Naf : 52.29B) • Messagerie, Fret Express (Code NAF 52.29A) • Loueur de véhicules industriels avec ou sans chauffeur (Code NAF 49.41C / 77.12Z) • Déménageur (Code NAF 49.42Z)
NON ÉLIGIBLES HORS CIBLES	<ul style="list-style-type: none"> • Les artisans et/ou commerçants transportant dans leurs propres véhicules ou par leurs propres moyens des marchandises ou du matériel professionnel > Produit TRANSPORT PRIVE • Les entreprises, qui dans le cadre de leurs activités, confient leurs marchandises à des professionnels du transport > Produit ISITRANS • Les convoyeurs de véhicules > Pas de solutions dans la branche transport
POURQUOI ?	<p>Les professionnels du transport sont soumis à de nombreuses obligations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transporteur public de marchandises, Déménageur, Messagerie etc... <ul style="list-style-type: none"> - Obligation de résultat du transporteur public de marchandises dans le cadre du contrat de transport conclu avec son donneur d'ordre. - Présomption de responsabilité du transporteur public avec uniquement 3 cas d'exonération : Force Majeure, Vice Propre de la marchandise, Fait d'un tiers (actes ou omissions de l'expéditeur ou du destinataire causant la perte ou l'avarie). • Commissionnaire de transport (Responsabilité de son propre fait, et du fait de ses substitués) <ul style="list-style-type: none"> - Devoir de conseil à l'égard de ses clients. - Obligation de vérification des documents fournis par le donneur d'ordre (contenu et conformité) - Obligation d'information de ses substitués sur les instructions communiquées par le donneur d'ordre. - Obligation de vérification de l'habilitation et de l'assurance des transporteurs choisis. • Loueur de véhicule industriel avec conducteur <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité pour les fautes prouvées imputables aux opérations de conduite (ex : stationnement dans une zone à risque de vol élevé, choix d'un conducteur sujet à une annulation, suspension de permis) ou pour les faits causés par le véhicule (ex : défaut d'entretien, vice caché). • Loueur de véhicule industriel sans conducteur <ul style="list-style-type: none"> - Responsabilité pour faute prouvée imputable à un vice ou défaut d'entretien du véhicule loué.

<p>QUELS SONT LES PROBLÈMES RENCONTRÉS FRÉQUEMMENT PAR LES ASSURÉS ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise connaissance des principes de responsabilités civiles (contractuelle, exploitation, professionnelle). • Mauvaise connaissance des différents contrats types et des conventions d'indemnisation (LOTI, CMR etc...). • Risque d'insolvabilité à la suite d'un sinistre (ex : Sinistre mettant en jeu la garantie RC Contractuelle et la RC Exploitation : Renversement d'un camion-citerne transportant du goudron qui se déverse dans un étang et le pollue). • Difficultés lors d'un sinistre impliquant un expéditeur/ destinataire étranger. • Difficultés à mandater un expert « Marchandises transportées » en cas de mise en cause et de convocation à expertise suite à sinistre. 	
<p>QUELLES SONT LES SOLUTIONS APPORTÉES PAR POLYTRANS ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • POLYTRANS garanti en base la responsabilité civile vis-à-vis des MARCHANDISES TRANSPORTÉES (casse, perte, vol, incendie, pollution). • POLYTRANS offre des garanties calquées sur les responsabilités édictées par les contrats types et les différentes conventions de transport. • POLYTRANS propose une offre 3 en 1 (Responsabilité civile contractuelle/ exploitation / professionnelle). • POLYTRANS dispose d'une garantie Défense Pénale et recours qui permet en cas de mise en cause de l'assuré de bénéficier d'un remboursement des frais de défense. • POLYTRANS intervient aussi bien pour la responsabilité encourue par les transporteurs du fait des dommages matériels aux marchandises confiées, mais aussi celle encourue suite à des dommages causés à des tiers (dégradation de biens lors de livraison, atteinte à l'environnement, passant blessé par la chute d'une palette lors du déchargement). • POLYTRANS intervient pour des sinistres en France et à l'étranger. • Une équipe sinistre dédiée qui prend le relai dès l'ouverture d'un sinistre (courrier aux compagnies adverses, ou aux clients lésés, mandat d'expertise). 	
<p>LES GARANTIES POSSIBLES SUR DEMANDE (SOUMIS À ÉTUDE ET ACCEPTATION)</p>	<p>Uniquement lorsqu'il s'agit d'activités annexes à l'une des activités « cibles » de POLYTRANS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile dans le cadre des activités de Logistique (gestionnaire de stock, Contrôle qualité des emballage, emballeur, étiquetage et marquage, Préparateur de commandes, groupage etc...). • Responsabilité civile dans le cadre des activités d'entreposage (Marchandises sous contrat de dépôt). • Responsabilité civile dans le cadre des activités de Manutention. • Responsabilité civile dans le cadre des activités de Lavage de citerne, bennes, et remorques. 	
<p>COMMENT OBTENIR UN DEVIS ?</p>	<p>Les transporteurs publics, Commissionnaires de transport, activités de messagerie en cours de création, sans sinistre et ayant un CA inférieur à 120 000 € > Devis à la main des intermédiaires disponibles sur LEA</p>	<p>Pour les autres profils : Transmettre par mail au Service souscription Marchandises transportées : transportmarchandises@generali.fr le questionnaire proposition POLYTRANS complété > disponible sur LEA</p>

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : e-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise à nos règles d'acceptation des risques.

Generali Iard,

Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances. N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.